

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2026

MODERNISER ET SIMPLIFIER LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - (N° 2753)

Commission	
Gouvernement	

N° 87

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal

à l'amendement n° 50 de M. Kerbrat

APRÈS L'ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--